

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC09 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux (RPS)



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Entreprises concernées

Toutes entreprises volontaires

Contexte

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes qui peuvent être liés à des risques psychosociaux.

Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir avant qu'ils apparaissent.

Objectifs

- **Accompagner et conseiller l'employeur dans sa démarche**
- **Évaluer les RPS dans l'entreprise**

Prérequis

Pour bénéficier d'un accompagnement à l'évaluation et à la prévention des RPS, il est indispensable que l'entreprise ait formalisé ou, a minima, amorcé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et que le médecin du travail soutienne cette demande.

Informations : 04 92 90 95 15

Demande : prevention@ametra06.org

Exemples d'interventions possibles

- Évaluation des risques psychosociaux avec les outils adaptés : l'outil « faire le point » de l'INRS pour les petites entreprises, « RPS-DU » de l'INRS...
- Accompagnement à la mise en place d'une démarche d'évaluation des RPS et conseils méthodologiques en fonction du type d'entreprise : réalisation d'entretiens, questionnaires...
- Propositions de pistes d'améliorations d'ordres organisationnel et collectif pour l'élaboration d'un plan d'actions de prévention